



De L'A.L.A.T
EST AQUITAINE

**CONVOCATION AUX L'ASSEMBLEES
GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DE L'AA ALAT EST AQUITAINE
LE SAMEDI 11 JUIN 2016**

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de notre AMICALE DES ANCIENS DE L'ALAT EST AQUITAINE auront lieu le samedi 11 Juin 2016 à la salle dite « des Portugais » au 25 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à LONS.

A partir de 9H00 l'accueil des participants se fera autour d'un café puis à 10H00 débutera l'AG. Les assemblées générales et ordinaire et extraordinaire seront suivies au même endroit d'un apéritif, puis pour ceux qui souhaitent rester déjeuner, d'un repas pris en commun.

La présence de tous est vivement souhaitée afin de marquer votre soutien à l'action du conseil d'administration.

En cas d'absence il vous est demandé de bien vouloir remplir le pouvoir joint en annexe.

ORDRE DU JOUR AG ORDINAIRE

Vérification du quorum
Rapport moral et d'activités
Bilan des adhésions
Bilan financier et budget prévisionnel
Prévisions d'activités 2016/2017
Questions diverses
Election du tiers sortant du conseil d'administration
Clôture de l'AG

ORDRE DU JOUR AG EXTRAORDINAIRE

A l'occasion de cette assemblée générale extraordinaire, il sera débattu de l'opportunité de modifier l'exercice annuel de l'association soit un exercice calendaire du 1 janvier au 31 décembre au lieu du 1 juillet au 30 juin de l'année suivante.

Pièce jointe, une lettre du trésorier pour en définir les modalités pratiques.

Seuls les sujets ci-dessus seront traités. Toutefois si un membre souhaite soulever une autre question elle devra être adressée au secrétaire avant le 4 Juin 2016.

Election du tiers sortant du conseil d'administration.

Membres sortants se représentant : MAITROT Claude, PECOT Alain, POTIER Noël, TSCHANN Claude.

Les adhérents volontaires pour faire partie du conseil d'administration sont priés de se faire connaître avant le 4 Juin 2016 auprès du président ou du secrétaire.

La cotisation 2016/2017 de notre amicale est de 13€ pour 2016 et 26 € pour 2017 soit 39€ (6.50€ pour 2016 et 13€ pour 2017 soit 19.50€ pour les veuves et les double cotisants). Elle est due au 30 JUIN 2016, merci de la joindre à votre bulletin réponse. (Ou attendre les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire)

Le président
Claude MAITROT

BULLETIN DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'AA ALAT EST AQUITAINE
DU 11 JUIN 2016

NOM : Prénom :

Je participerai à l'assemblée générale : **OUI** **NON** (Rayer la mention inutile)

Je participerai au repas : **OUI** **NON** (Rayer la mention inutile)

Accompagné de : (nb. de personnes)

Ci-joint un chèque de :

Participation **30 €** X.....+ **39€ (ou 19.50€)** de cotisation =€

Libellez votre chèque à l'ordre de « AAALAT EST AQUITAINE »

Adressez votre réponse au secrétaire **avant le 04 Juin 2016** :

SOUK Michel, 6 lotissement du stade - 64230 SAUVAGNON

michel.souk@orange.fr

Tél : 05 59 33 97 18

POUVOIR DE REPRESENTATION

Je soussigné(e) (*).....

Membre de l'AA ALAT EST AQUITAINE et à jour de mes cotisations

Donne POUVOIR à Mr ou Mme

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire convoquée le :

Samedi 11 Juin 2016 à 9h00

Salle dite « des Portugais »

25 avenue Frédéric et Irène CURIE à LONS

En conséquence, assister aux assemblée générales ordinaire et extraordinaire, prendre part aux délibérations et aux votes et à toute action qui s'avèrerait nécessaire à la tenue des AG.

Fait à :Le :

Signature

Adressez votre pouvoir :

Au siège social (voir ci-dessous)

Ou au secrétaire (Adresse sur le bulletin de participation ci-dessus)

(*) Le signataire du pouvoir indiquera son NOM et Prénom

Lettre du Trésorier

Chère adhérente, cher adhérent,

Depuis sa création en juin 2000, la période d'exercice budgétaire de notre amicale s'étale du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante (raison pour laquelle notre AG a lieu en juin) c'est-à-dire à cheval sur deux millésimes.

Nous comprenons volontiers que cette façon de procéder trouble nombre d'entre vous quant au fait de se savoir à jour ou non de sa cotisation.

Aussi le conseil d'administration de l'amicale envisage de modifier la période d'exercice budgétaire en passant sur un créneau allant du 01.01 au 31.12 de chaque année.

Si vous êtes favorable à cette façon de procéder, la prochaine période d'exercice budgétaire s'étalerait donc du 01.07.2016 au 31.12.2017, soit sur 18 mois.

Ainsi les prochaines cotisations exigibles le 01.07.2016 seraient donc :

- 39 € tarif normal et couple ou chacun cotise (13€ pour 2016 et 26€ pour 2017)

- 19,50 € tarif « double cotisants » et veuves (6,50€ pour 2016 et 13€ pour 2017)

Le trésorier se tient à votre disposition pour ceux qui désireraient des aménagements pour le versement de la cotisation à venir.

Comme précisé dans nos statuts, (PV du CA du 07.11.2001), le non règlement des cotisations au 31.03.2017 (puis par la suite le 30.06 de chaque année) entraînera la suspension de la délivrance du BBM, ceci après deux rappels à cotiser soit par mail soit par courrier postal.

Nous vous invitons donc à répondre à la question : **OUI ou NON êtes vous favorable à cette proposition.**

Merci de votre participation que nous souhaitons la plus large possible.

Plan d'accès à la salle dite « des Portugais »

